

PROGRAMME DE FORMATION  
« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF  
MENTION Disciplines gymniques acrobatiques »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION DISCIPLINES GYMNiques ACROBATIQUES** »

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

#### *Cadre réglementaire du diplôme préparé*

Arrêté du 7 février 2025 portant création de la mention « disciplines gymniques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif modifiant l'arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités gymniques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ». Vu l'avis de la commission professionnelle consultative sport et animation en date du 28 janvier 2025,

#### *Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis*

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

#### *Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :*

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1 ; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau2 en cours de validité ;(AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixée par décret (tests physiques)
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

*Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION DISCIPLINES GYMNIQUES ACROBATIQUES** » sont les suivantes :*

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités des sports de contact ;
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte ou d'initiation en disciplines gymniques.

#### ***Buts de la formation***

- Intégrer le/la stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION DISCIPLINES GYMNIQUES ACROBATIQUES** » (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION DISCIPLINES GYMNIQUES ACROBATIQUES** » le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

#### ***Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre***

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

### *Moyens d'évaluation mis en œuvre*

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION DISCIPLINES GYMNiques ACROBATIQUES** » sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

### *Contenu pédagogique*

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

## **BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

### **A1.1 Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation**

C 1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

### **A 1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics**

C 1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation (s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C 1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

### **A 1.3 Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation**

C 1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus Se situe dans la structure

C 1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet Situe la structure dans les différents types d'environnement

C 1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

#### **A 1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis**

C 1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C 1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

### **BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION**

#### **A 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation**

C 2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C 2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

#### **A 2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation**

C 2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C 2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

### **BC 3A : CONCEVOIR, ANIMER, EN SÉCURITÉ, ET ÉVALUER DES SÉANCES ET DES CYCLES DE SÉANCES DE DÉCOUVERTE, D'INITIATION EN DISCIPLINES GYMNiques ET D'APPRENTISSAGE EN DISCIPLINES GYMNiques ACROBATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE**

#### **3.A.1. Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques**

C.3.A.1.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de pratiquants dont les publics en situation de handicap.

C.3.A.1.2. Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vue de répondre aux finalités du cycle, de respecter une progression cohérente entre les séances et de favoriser les apprentissages, en tenant compte de l'environnement de pratique et des caractéristiques du public dont ceux en situation de handicap.

### **3.A.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques**

C.3.A.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer leur sécurité, la sienne et celle des tiers et permettre l'atteinte des objectifs de séance fixés dans le respect de la réglementation en vigueur.

C.3.A.2.2. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu et adapter la séance en conséquence

### **3.A.3. Animation de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation, et d'apprentissage des activités de basket-ball**

C.3.A.3.1. Accueillir les pratiquants à une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en présentant les objectifs, les modalités de déroulement et les règles à respecter, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.

C.3.A.3.2. Animer en sécurité une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur les situations techniques et pédagogiques prévues et en les adaptant selon les réactions et réalisations des pratiquants, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun.

C.3.A.3.3. Repérer les risques, freins et/ou difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et/ou adapter la situation proposée favorisant ainsi la progression de chacun et intervenir en cas de situation accidentogène.

C.3.A.3.4 Mettre en œuvre des parades lors de séances d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en mobilisant les techniques et méthodologies spécifiques aux disciplines acrobatiques afin de garantir la sécurité des pratiquants et de préserver sa propre intégrité physique

### **3.A.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques et d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques**

C.3.A.4.1. Analyser une séance de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, afin de favoriser la progression des pratiquants et proposer des améliorations pour les séances suivantes.

C.3.A.4.2. Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation en disciplines gymniques ou d'apprentissage en disciplines gymniques acrobatiques, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques.

### Modalités des certifications

La validation des Blocs de compétences composant le « **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION DISCIPLINES GYMNIQUES ACROBATIQUES** » se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	BC
<b>ÉPREUVE 1</b>	Un entretien à partir de la production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1
<b>ÉPREUVE 2</b>	Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance.		BC 2
<b>ÉPREUVE 3</b>	<p>1- Conception de deux cycles de séances dans deux disciplines gymniques différentes, formalisés dans un document écrit. L'épreuve prend la forme d'un entretien visant à analyser les cycles réalisés et à justifier les choix pédagogiques et d'adaptation au public et au contexte.</p> <p>2- Le candidat tire au sort une discipline gymnique acrobatique et une thématique, puis prépare et aménage une séance d'initiation pour un public identifié. Il anime la séance en sécurité devant des évaluateurs, sur un temps compris entre 30 et 45 minutes. Un entretien final permet d'évaluer sa capacité à préparer, conduire, sécuriser et analyser la séance animée.</p>		BC 3